

Québec, le 24 février 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition déposée par le député de Deux-Montagnes, le 4 décembre 2014, visant à inclure les taxes dans le prix de vente affiché.

Cher collègue,

À la lecture de l'extrait pertinent de cette pétition, il appert que cette demande est essentiellement motivée par le fait que les consommateurs préféreraient connaître à l'avance le prix total à payer pour le bien ou le service qu'ils souhaitent acheter, taxe de vente du Québec et taxe sur les produits et services incluses.

Il convient de mentionner que cette approche a déjà été envisagée par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral il y a quelques années, mais qu'elle a été abandonnée en raison des coûts importants qu'elle aurait entraînés pour les entreprises faisant affaires dans plusieurs provinces afin de résoudre les problématiques occasionnés par son application (affichage, publicité, catalogues, etc.).

Aussi, dans ces circonstances, vous comprendrez qu'il ne serait pas opportun de donner suite à la demande formulée par les pétitionnaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Carlos Leitão